

Le 27 avril 2010,

L'APCM et L'AMRF signent un accord cadre pour le logement des apprentis

Le 20 avril à Châteauroux (Indre), M. Alain GRISET, Président de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers (APCM) et M. Vanik BERBERIAN, Président de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) ont signé une convention pour faciliter le logement des apprentis.

L'apprentissage, reconnu aujourd'hui comme une voie majeure pour la formation des jeunes et leur insertion sociale et professionnelle, permet au jeune d'entrer directement dans la vie active et de bénéficier d'une pédagogie adaptée. 80 % des apprentis trouvent un emploi dans les 3 mois qui suivent leur apprentissage.

La formation par apprentissage nécessite cependant une mobilité des jeunes puisqu'ils doivent se rendre sur deux pôles de formation en alternance : le CFA (Centre de formation d'apprentis) et l'entreprise. Or, bien des entreprises rencontrent des difficultés dans le recrutement des apprentis car elles sont éloignées du CFA ou du logement familial. De leur côté, certains jeunes choisissent leur métier plus par commodités matérielles que par choix d'orientation.

Les expériences conduites par quelques Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA de Meurthe et Moselle, Indre, Aveyron,...) et les associations départementales des maires ruraux ont permis de constater que les maires ruraux, parce qu'ils connaissent bien le patrimoine bâti de leur commune et qu'ils sont au contact direct avec la population, peuvent détecter des opportunités de logement public ou privé.

L'APCM dans son rôle d'animateur du réseau des CMA et grâce à ses Centres d'Aide à la Décision peut favoriser le contact avec la quasi-totalité des jeunes et des entreprises désirant conclure un contrat d'apprentissage.

L'Association des Maires Ruraux de France et l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers ont donc décidé de mettre en œuvre un programme d'actions spécifiques :

- **Sensibiliser les élus locaux et les entreprises** : participation aux assemblées générales, information dans les revues ou circulaires des structures signataires,
- **Favoriser la détection de solutions de logement** : l'accord permettra de solliciter les bailleurs publics et privés sur chaque commune par le biais d'un courrier sous double signature,
- **Permettre l'émergence d'une offre complémentaire** : chaque commune pourrait être destinataire d'une proposition de mise en œuvre d'une méthode et d'outils favorisant la connaissance d'offres de logements nouvelles, y compris chez l'habitant.
- **Faciliter la communication et la gestion de l'offre de logements** ainsi que la mise en relation entre bailleurs et locataires (bourse au logement).

Cet accord expérimenté dans le département de l'Indre en partenariat avec l'Association des Maires de l'Indre (AMF), plusieurs structures sociales locales et les services liés à l'habitat de la Communauté d'Agglomération de Châteauroux sera ensuite généralisé sur tout le territoire.

Contact AMRF : Eric Schietse, Directeur
Association des Maires Ruraux de France (AMRF)
52 avenue Maréchal Foch – 69006 LYON
Tél : 04 72 61 77 20 - Fax : 04 72 61 79 97
amrf@amrf.fr / www.amrf.fr

Contact CMA 36 : Patrick JAN, Secrétaire général
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre
31, rue Robert Mallet-Stevens – 36000 CHATEAUROUX
Tél. : 02 54 08 80 00 – Fax : 02 54 08 80 08
p.jan@cm-indre.fr / www.cm-indre.fr